

2024-02-13
2024-0073

<< étiquette conteneur >>

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

CROPPRO QUIZALOFOP

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA CAMÉLINE, LE CANOLA, LE LIN (INCLUANT LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE), LES TOURNESOLS, LE SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES « STS »), LA LUZERNE DE SEMENCE, LES LENTILLES, LES POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE), LES LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES, LA FÊTUQUE ROUGE TRAÇANTE DE SEMIS OU ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES, LE TRÈFLE ROUGE ET LE TRÈFLE ALSIKE ÉTABLIS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE SEMENCE, EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA GOURGANE OU FÈVE DES MARAIS (SEC) ET LE LUPIN À FEUILLES ÉTROITES, LA BETTERAVE À SUCRE, LES HARICOTS MANGE-TOUT; LES HARICOTS SECS COMMUNS ; POUR L'UTILISATION DANS L'OUEST DU CANADA SUR LES POIS CHICHES; LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN; CRAMBE; LA MOUTARDE D'ABYSSINIE (BRASSICA CARINATA), LES HARICOTS SUIVANTS DANS LE SUD DE L'ONTARIO (LE HARICOT DE LIMA, LE HARICOT MUNGO ET LE HARICOT ADZUKI); LE RUTABAGA EN ONTARIO ET AU QUÉBEC; ET SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL DESTINÉ À LA PRODUCTION DE FIBRES EN ONTARIO SEULEMENT ET SUR LES CUCURBITACÉES AU CANADA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Quizalofop-p-éthyle 96 g/L

N° D'HOMOLOGATION: 35091 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON



DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET: 1 L à 1050 L

Distribué par :

Johnston's Grain

Suite 2800, 150 - 9th Ave, SW

Calgary, AB, Canada T2P3H9

Numéro sans frais : 844-324-7778, Téléphone : 403-266-7067, Fax: 403-266-7065

Sharda Cropchem Limited

2nd Floor, Prime Business Park

Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West)

Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:

Sharda Cropchem Limited

63 Kingsview Blvd

Etobicoke, Ontario, CA

M9R1V1

1-844-810-5720

1-416-840-5639

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX.**
- **AVERTISSEMENT – POISON**
- **SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU.**
- Nocif s'il est avalé. Il irrite les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
- Porter un chapeau et une combinaison par – dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pour la protection des travailleurs au cours de la pulvérisation.
- Les gants et un chapeau ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant que l'on utilise le produit. Après l'utilisation, laver la peau à fond à l'eau et au savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les réutiliser.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- **NE PAS** pénétrer ou permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 4 jours suivant l'application pour les activités de dépistage dans le cas de la *Camelina*. Pour toutes les autres cultures, ne pas pénétrer ou autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: CE PRODUIT RENFERMÉ DES DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences et de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. **NE PAS EXPOSER AU GEL.**

ÉLIMINATION:

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

CROPPRO QUIZALOFOP

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA CAMÉLINE, LE CANOLA, LE LIN (INCLUANT LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE), LES TOURNESOLS, LE SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES « STS »), LA LUZERNE DE SEMENCE, LES LENTILLES, LES POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE), LES LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES, LA FÊTUQUE ROUGE TRAÇANTE DE SEMIS OU ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES, LE TRÈFLE ROUGE ET LE TRÈFLE ALSIKE ÉTABLIS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE SEMENCE, EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA GOURGANE OU FÈVE DES MARAIS (SEC) ET LE LUPIN À FEUILLES ÉTROITES, LA BETTERAVE À SUCRE, LES HARICOTS MANGE-TOUT; LES HARICOTS SECS COMMUNS ; POUR L'UTILISATION DANS L'OUEST DU CANADA SUR LES POIS CHICHES; LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN; CRAMBE; LA MOUTARDE D'ABYSSINIE (BRASSICA CARINATA), LES HARICOTS SUIVANTS DANS LE SUD DE L'ONTARIO (LE HARICOT DE LIMA, LE HARICOT MUNGO ET LE HARICOT ADZUKI); LE RUTABAGA EN ONTARIO ET AU QUÉBEC; ET SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL DESTINÉ À LA PRODUCTION DE FIBRES EN ONTARIO SEULEMENT ET SUR LES CUCURBITACÉES AU CANADA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Quizalofop-p-éthyle 96 g/L

N° D'HOMOLOGATION: 35091 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON



DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET: 1 L à 1050 L

Distribué par :

Johnston's Grain

Suite 2800, 150 - 9th Ave, SW

Calgary, AB, Canada T2P3H9

Numéro sans frais : 844-324-7778, Téléphone : 403-266-7067, Fax: 403-266-7065

Sharda Cropchem Limited

2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:

Sharda Cropchem Limited

63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1

1-844-810-5720

1-416-840-5639

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- DANGER - POISON
- SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU
- Nocif s'il est avalé. Il irrite les yeux.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
- Porter un chapeau et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
- Les gants et un chapeau ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant que l'on utilise le produit. Après l'utilisation, laver la peau à fond à l'eau et au savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les réutiliser.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. .
- NE PAS pénétrer ou permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 4 jours suivant l'application pour les activités de dépistage dans le cas de la *Camelina*. Pour toutes les autres cultures, ne pas pénétrer ou autoriser les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. .

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblée. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats aromatiques du pétrole qui sont TOXIQUES pour les organismes aquatiques

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte ou sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: CE PRODUIT RENFERME DES DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes: Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dérivé vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.

Être prudent lorsqu'on manipule le CROPPRO QUIZALOFOP, car tout renversement ou éclaboussement accidentel risque d'abîmer les surfaces peintes de l'outillage.

NE PAS EXPOSER À DES TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 0°C.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CROPPRO QUIZALOFOP est un herbicide de postlevée sélectif destiné à supprimer les graminées annuelles et vivaces nuisibles dans le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique), le canola, le soja (incluant les variétés dénommées « STS »), la luzerne de semence, les lentilles, les pois (de grande culture et de conserve) et les légumineuses de semis destinées à la production de graines.

Les taux ainsi que les stades de croissance recommandés pour l'application de CROPPRO QUIZALOFOP assureront la suppression des graminées qui sont sorties de terre.

CROPPRO QUIZALOFOP n'agit cependant pas contre le carex ou les mauvaises herbes à feuilles larges.

Les cultures céréalières, dont le blé, l'orge, le seigle, l'avoine et le maïs, sont très sensibles à 'e CROPPRO QUIZALOFOP.

Pour éviter la perte d'herbicide par évaporation ou renversement, garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Dans certaines conditions environnementales, des taches peuvent apparaître sur les feuilles des plants de soja. Cela n'a toutefois pas d'effets nocifs sur les nouvelles pousses et ne diminue pas le rendement de la récolte.

ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

CROPPRO QUIZALOFOP est un herbicide systémique qui est rapidement absorbé et transporté des feuilles traitées aux racines et aux points de croissance de la plante.

Symptômes de suppression - On observe une réduction de la croissance ainsi que de la concurrence des plantes traitées. Le jaunissement ou le brunissement prématuré des nouvelles pousses est suivi d'une détérioration progressive du reste du feuillage. Ces symptômes sont généralement visibles après une à trois semaines, selon l'espèce d'herbe traitée et les conditions environnementales.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres par heure à la hauteur de vol sur le site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation **N'EST PAS** requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre sensible (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vents, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce sensible (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) ainsi que des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Taux d'application		Zones tampons de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection des habitats :		
			D'eau douce de profondeur :		Terrestres
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Cultures de grande production jusqu'à 0,75 L/ha		1	0	3
Application par voie aérienne	Cultures de grande production à 0,38 L/ha	Voilure fixe	0	0	70
		Voilure tournante	0	0	55
	Cultures de grande production à 0,5 L/ha	Voilure fixe	0	0	85
		Voilure tournante	0	0	70
	Cultures de grande production à 0,5 L/ha	Voilure fixe	1	0	125
		Voilure tournante	1	0	100

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

APPLICATION EN POSTLEVÉE - CANOLA, LIN (INCLUANT LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE), TOURNESOLS, SOJA (INCLUANT LES VARIÉTÉS DÉNOMMÉES « STS »), LUZERNE DE SEMENCE, LENTILLES, POIS (DE GRANDE CULTURE ET DE CONSERVE) ET LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES; DANS L'OUEST DU CANADA SUR LA MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE JAUNE ET BRUN ET CRAMBE;

Appliquer la quantité indiquée de CROPPRO QUIZALOFOP avec MERGE* à raison de 5 à 10 litres pour

1 000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation aux stades de croissance spécifiés ci-dessous pour les graminées ciblées):

TAUX D'APPLICATION (TERRESTRE OU AÉRIEN):

Mauvaises herbes supprimées: **Stade de croissance au moment de l'application:**
0,38 L/ha

Sétaire verte	2e feuille-début du tallage
Orge spontanée	2e feuille-début du tallage
Maïs spontané	2e-6e feuille
Avoine spontanée	† 2e feuille-début du tallage

Blé spontané
Folle avoine

2e feuille-début du tallage
1re-5e feuille, sans talles

Mauvaises herbes supprimées: Stade de croissance au moment de l'application :

0,5 L/ha

Les espèces supprimées par 0,38 L/ha, plus:

Pied-de-coq	2e feuille - début du tallage
Folle avoine	† 1re-5e feuille-début du tallage (jusqu'à 2 talles)
Panic d'automne	2e feuille - début du tallage
Panic capillaire avancé	2e feuille - début du tallage
Millet commun	2e feuille - début du tallage
Sétaire glauque	2e feuille - début du tallage
Orge queue-d'écureuil	3e - 4e feuille +3 talle
Brome des toits	2e -5e feuille

Mauvaises herbes réprimées: Stade de croissance au moment de l'application :

0,5 L/ha

Chiendent

2e-6e feuille

Mauvaises herbes supprimées: Stade de croissance au moment de l'application :

0,75 L/ha

Les espèces énumérées ci-dessus plus: Chiendent

2e-6e feuille

† On obtiendra les meilleurs résultats avec l'avoine spontanée/la folle avoine si on effectue l'application avant le début du tallage.

Employer le taux le plus élevé de MERGE* lorsque la folle avoine et le chiendent sont les mauvaises herbes principalement visées ou lorsque les conditions de croissance ne sont pas favorables.

Si l'on utilise un herbicide pour les mauvaises herbes à feuilles larges autre que ceux destinés à être mélangés en réservoir avec le CROPPRO QUIZALOFOP, attendre au moins 24 heures après l'application de CROPPRO QUIZALOFOP avant de pulvériser l'herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges ou, inversement, attendre 7 jours après l'application de l'herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges avant d'utiliser le CROPPRO QUIZALOFOP.

APPLICATION EN POSTLEVÉE - LES POIS CHICHES

Pour supprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, appliquer CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée et par pulvérisation sur les graminées nuisibles sorties de terre à raison de 0,38 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensio-actif recommandé (MERGE* ou SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5% v/v).

Appliquer uniquement par méthode terrestre. Utiliser au moins 100 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer CROPPRO QUIZALOFOP moins de 85 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette et de la brochure de CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MOUTARDE ORIENTALE TYPES CONDIMENTAIRE ET À GRAINE OLÉAGINEUSE (Y COMPRIS LE CANOLA DE TYPE BRASSICA JUNCEA); LA MOUTARDE BRUN DANS L'OUEST DU CANADA

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans la moutarde orientale types condimentaire et à graine oléagineuse (y compris le canola de type *Brassica juncea*), la moutard brun, mélanger en réservoir l'Herbicide Muster Toss-N-Go et le CROPPRO QUIZALOFOP. Utiliser l'Herbicide Muster Toss-N-Go à raison de 20 grammes par hectare avec CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 - 0,5 litre par hectare plus MERGE* à raison de 5 à 10 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX à 0,5% (à raison de 0,5 litre pour 100 litres de solution de pulvérisation). Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE de cette étiquette pour des indications détaillées sur le mélange des produits.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter un agent tensioactif supplémentaire si l'on utilise MERGE*, ou SURE-MIX. Après l'application, suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur sur l'étiquette de l'Herbicide Muster Toss-N-Go.

NOTE : Lorsque mélangé en réservoir avec CROPPRO QUIZALOFOP avec SURE-MIX ou l'adjuvant MERGE*, l'Herbicide Muster Toss-N-Go supprime le tabouret des champs au taux de 20 grammes par hectare

CANOLA

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans le canola, mélanger en réservoir l'Herbicide Muster et le CROPPRO QUIZALOFOP. Utiliser l'Herbicide Muster à raison de 20 ou 30 grammes par hectare avec CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 - 0,5 litre par hectare plus MERGE* dans une proportion de 5 à 10 litres pour 1000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litre pour 100 litres de solution de pulvérisation). Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE de cette étiquette pour avoir des indications détaillées sur le mélange des produits.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter un agent tensioactif si l'on utilise MERGE* ou SURE-MIX.. Après l'application, suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur sur l'étiquette de l'Herbicide Muster.

NOTE : Lorsque mélangé en réservoir avec CROPPRO QUIZALOFOP avec SURE-MIX ou MERGE*, l'Herbicide Muster supprime le tabouret des champs au taux de 20 grammes par hectare

SOJA

CROPPRO QUIZALOFOP + l'Herbicide Classic :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et l'abutilon, mélanger en réservoir le CROPPRO QUIZALOFOP avec l'Herbicide Classic. Utiliser le CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 à 0,63 litre par hectare et l'Herbicide Classic à raison de 36 grammes par hectare. Ajouter SURE-MIX à raison de 0,5% v/v (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation).

Utiliser le CROPPRO QUIZALOFOP au taux de 0,5 litre par hectare lorsque le chiendent et la sétaire glauque sont présents dans le champ. Le fait de mélanger en réservoir l'Herbicide Classic avec CROPPRO QUIZALOFOP peut diminuer l'efficacité du traitement à l'égard de ces deux graminées. Pour une meilleure suppression de la sétaire glauque, utiliser CROPPRO QUIZALOFOP au taux de 0,63 litre par hectare.

Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter l'étiquette de l'Herbicide Classic. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace.

CROPPRO QUIZALOFOP + l'Herbicide PINNACLE Pochettes TOSS-N-GO + l'Herbicide BASAGRAN FORTE* :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, mélanger en réservoir les herbicides CROPPRO QUIZALOFOP, l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go et l'Herbicide BASAGRAN FORTE* Utiliser CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,63 litre par hectare avec l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go à raison de 5,5 à 8 grammes par hectare plus l'Herbicide BASAGRAN FORTE* à raison de 1,75 à 2,25 litres par hectare. Ajouter SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litre pour 100 litres de solution de pulvérisation). Se référer à l'étiquette de l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go et de l'Herbicide BASAGRAN FORTE* concernant les doses précises à utiliser pour les mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans les cultures. Les mauvaises herbes supprimées au moyen de 0,63 L/ha de CROPPRO QUIZALOFOP dans ce mélange en réservoir sont supprimées au moyen de 0,5 L/ha de CROPPRO QUIZALOFOP lorsque le produit est utilisé seul, comme l'indique l'étiquette du produit.

L'augmentation de la dose de CROPPRO QUIZALOFOP dans ce mélange en réservoir est nécessaire pour assurer une suppression uniforme des graminées nuisibles.

Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter l'étiquette de l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go et de l'Herbicide BASAGRAN FORTE*. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace. Ne pas les appliquer avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliolée.

NE PAS FAIRE GELER

CROPPRO QUIZALOFOP + l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour supprimer les graminées annuelles nuisibles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges, mélanger en réservoir CROPPRO QUIZALOFOP et l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go. Utiliser CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,5 litre par hectare avec l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go à raison de 5,5 à 8 grammes par hectare. Ajouter SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litre pour 100 litres de solution de pulvérisation). Consulter l'étiquette de l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go concernant les doses précises à utiliser pour les mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans les cultures.

Consulter la présente étiquette concernant le moment approprié de l'application du produit sur les graminées nuisibles. Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter l'étiquette de l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace. Ne pas appliquer les herbicides avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliolée.

L'abutilon peut n'être pas complètement supprimé si l'on applique les deux herbicides mélangés en réservoir une seule fois. Pour assurer des résultats optimaux, appliquer séparément CROPPRO QUIZALOFOP et l'Herbicide PINNACLE Pochettes Toss-N-Go.

NE PAS FAIRE GELER

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUE SUIT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES LÉGUMINEUSES DE SEMIS DESTINÉES À LA PRODUCTION DE GRAINES SEULEMENT:

Pour le lotier corniculé, le trèfle alsike, le trèfle rouge, le trèfle blanc, le mélilot et le sainfoin, effectuer une application en postlevée et à la volée de:

CROPPRO QUIZALOFOP	à raison de 0,5 - 0,75 litre/hectare
Plus	
SURE-MIX	à raison de 0,5% (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation)

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou le fourrage au cours de l'année du traitement.

Se référer au tableau des mauvaises herbes supprimées figurant dans la section « MODE D'EMPLOI » de la présente étiquette pour connaître les taux d'application permettant de supprimer le chiendent et les graminées annuelles nuisibles. L'herbicide doit être appliqué sur les espèces mentionnées ci-dessus avant que le couvert végétal de la culture ne se referme.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Appliquer le mélange à pulvériser uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles. Appliquer un volume total d'au moins 100 litres/hectare.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES:

Pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées nuisibles:

CROPPRO QUIZALOFOP	à raison de 0,5 - 0,75 litre/hectare
Plus	
Herbicide ALLY ^{md}	à raison de 7,5 grammes/hectare
Plus	
SURE-MIX	à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

Ce mélange en réservoir supprime toutes les mauvaises herbes énumérées dans la présente étiquette ainsi que l'étiquette de l'Herbicide ALLY.

Appliquer le mélange en réservoir des herbicides CROPPRO QUIZALOFOP + ALLY en postlevée sur la première zone principale d'infestation, alors que la fétuque rouge traçante établie se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la feuille étendard. Appliquer avant que le couvert végétal de la culture devienne assez dense pour empêcher l'herbicide de bien couvrir les mauvaises herbes cibles.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application du produit et les précautions d'emploi.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE DE SEMIS OU ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE GRAINES SEULEMENT:

Pour supprimer le chiendent et les graminées nuisibles annuelles, effectuer une application en postlevée et à la volée de:

CROPPRO QUIZALOFOP	à raison de 0,5 - 0,75 litre/hectare
--------------------	--------------------------------------

Plus

SURE-MIX	à raison de 0,5 % (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation)
----------	---

NE PAS laisser paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités de fétuque rouge établie pour le fourrage au cours de l'année du traitement.

Appliquer lorsque le chiendent se trouve entre les stades de la 2^e et de la 6^e feuille et que les graminées annuelles nuisibles se trouvent entre le stade de la 2^e feuille et le début du tallage. Le mélange doit être appliqué sur l'espèce mentionnée ci-dessus avant que le couvert végétal de la culture ne se referme. Se référer aux autres sections de cette étiquette pour obtenir la liste des graminées nuisibles supprimées ainsi que les taux d'application de CROPPRO QUIZALOFOP recommandés en fonction du stade foliaire du chiendent ou des espèces de graminées annuelles présentes.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Appliquer le mélange à pulvériser uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles. Appliquer un volume total d'au moins 100 litres/hectare.

**EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE TRÈFLE ROUGE ET LE TRÈFLE ALSIKE
ÉTABLIS DESTINÉS À LA PRODUCTION DE SEMENCE SEULEMENT:**

Se référer au tableau des mauvaises herbes supprimées figurant dans la section « MODE D'EMPLOI » de la présente étiquette pour connaître les taux d'application du produit et agents tensioactifs et les stades de croissance des mauvaises herbes permettant de supprimer le chiendent, les graminées annuelles, et les céréales spontanées. Appliquer avant que le couvert végétal de la culture ne se referme.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Appliquer le mélange à pulvériser uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser un pulvérisateur correctement calibré qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes avec la solution de pulvérisation. Appliquer un volume total d'au moins 100 litres/hectare.

CROPPRO QUIZALOFOP 0,38 – 0,75 L/ha

Plus

SURE MIX ou Merge, 0,5 % v/v (5 L /1000 L de solution de pulvérisation)

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour la paissance ou le foin durant l'année du traitement.

CROPPRO QUIZALOFOP ne doit pas être appliqué dans les 30 jours précédant la récolte.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES HARICOTS MANGE-TOUT

Pour supprimer les graminées annuelles nuisibles:

CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 – 0,75 litre/hectare

Plus

MERGE* à raison de 5 - 10 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

Ou

SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation)

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Appliquer jusqu'au stade de la 3^e feuille de chiendent et lorsque les graminées annuelles nuisibles se trouvent entre les stades de la 2^e et la 5^e feuille.

CROPPRO QUIZALOFOP ne doit pas être appliqué dans les 30 jours précédant la récolte.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA BETTERAVE À SUCRE AU CANADA:

Appliquer le CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée et par pulvérisation à la volée sur les petites graminées nuisibles sorties de terre et qui se trouvent entre le stade de la 2^e feuille et le début du tallage. L'application doit être effectuée avant que le couvert végétal de la culture ne se referme, afin que l'herbicide puisse bien couvrir les mauvaises herbes cibles.

Pour supprimer les graminées annuelles nuisibles et les céréales spontanées, appliquer:

CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 litre/hectare

Plus

SURE-MIX à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

En cas de nouvelle infestation par les graminées annuelles ou les céréales spontanées, effectuer une seconde application (séquentielle) de CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,38 litre/hectare plus l'adjuvant recommandé.

Pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, les céréales spontanées et le chiendent, appliquer CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,75 litre/hectare plus l'adjuvant recommandé.

Ne pas dépasser un taux d'application saisonnier et cumulatif de 0,75 litre/hectare de CROPPRO QUIZALOFOP par année.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui assurera la couverture complète des mauvaises herbes cibles. Ne pas appliquer sur la betterave à sucre moins de 60 à 80 jours avant la récolte.

Pour obtenir la liste complète des mauvaises herbes graminées cibles de même que des renseignements supplémentaires sur l'application du produit et les précautions d'emploi, prière de se référer aux autres sections de la présente étiquette.

EN VENTE POUR UTILISATION SUR TOUS LES HARICOTS SECS COMMUNS DE L'ESPÈCE PHASEOLUS VULGARIS QUI INCLUT MAIS N'EST PAS LIMITÉ À TOUS LES TYPES DE HARICOTS SECS COMMUNS INDIQUÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE.

Pour la suppression des mauvaises herbes graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette ainsi que les céréales spontanées, le maïs, et le chiendent, faire une seule application de CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée et par pulvérisation à raison de 0,38 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensio-actif recommandé (MERGE* ou SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,5% v/v). Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE ».

La tolérance des variétés des haricots secs communs aux herbicides, y compris le CROPPRO QUIZALOFOP, peut être variable. La tolérance des variétés des haricots secs indiquées sur cette étiquette a été confirmée lorsque le CROPPRO QUIZALOFOP est appliqué tel qu'indiqué. Étant donné que toutes les variétés de haricots secs n'ont pas été vérifiées pour la tolérance envers le CROPPRO QUIZALOFOP, le premier usage de le CROPPRO QUIZALOFOP devrait se faire sur une petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs envers le CROPPRO QUIZALOFOP.

Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète des mauvaises herbes graminées, leurs stades de suppression, ainsi que pour des directives supplémentaires sur l'application, le mélange ou les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS L'OUEST DU CANADA SUR LE HARICOT PINTO, LES HARICOT ROND BLANC, LE HARICOT GREAT NORTHERN, LE HARICOT ROSE ET LE PETIT HARICOT RIZ

Pour supprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, faire une seule application du CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée et par pulvérisation sur les graminées nuisibles sorties de terre à raison de 0,38 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensioactif recommandé (MERGE* ou SURE-

MIX^{MC}) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5% v/v). Se référer à la section de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de le CROPPRO QUIZALOFOP.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser au moins 100 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer le CROPPRO QUIZALOFOP moins de 30 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS LE SUD DE L'ONTARIO SUR LA FÈVE BLANCHE, LE PETIT HARICOT ROGNONS ROUGES ET BLANCS, LE HARICOT CANNEBERGE, LE HARICOT NOIR, LES DOLIQUES À ŒIL BRUN ET À ŒIL JAUNE, LE HARICOT DE LIMA, LE HARICOT MUNGO LE HARICOT OTEBO, ET LE HARICOT ADZUKI

Pour supprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, les céréales spontanées, le maïs, et le chiendent, faire une seule application de CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée à raison de 0,375 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensioactif recommandé MERGE* ou SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5% v/v). Se référer à la section t de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » du CROPPRO QUIZALOFOP.

Appliquer lorsque les graminées annuelles nuisibles se trouvent entre les stades de la 2e et la 5e feuille.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre.

Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure de CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LA MOUTARDE D'ABYSSINIE (BRASSICA CARINATA)

Appliquer la quantité indiquée de CROPPRO QUIZALOFOP avec MERGE* à raison de 5 à 10 litres pour 1 000 litres de solution de pulvérisation ou SURE-MIX à raison de 0,5% (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) aux stades de croissance spécifiés ci-dessous pour les graminées ciblées:

TAUX D'APPLICATION (TERRESTRE OU AÉRIEN):

Mauvaises herbes supprimées: Stade de croissance au moment de l'application:

0,38L/ha

Sétaire verte

2e feuille-début du tallage

Orge spontanée

2e feuille-début du tallage

Maïs spontané

2e-6e feuille

Avoine spontanée

† 2e feuille-début du tallage

Blé spontané

2e feuille-début du tallage

Mauvaises herbes supprimées: Stade de croissance au moment de l'application:

0,5 L/ha

Les espèces supprimées par 0,38 L/ha, plus:

Pied-de-coq	2e feuille - début du tallage
Folle avoine	† 1re-5e feuille-début du tallage (jusqu'à 2 talles)
Panic d'automne	2e feuille - début du tallage
Panic capillaire avancé	2e feuille - début du tallage
Millet commun	2e feuille - début du tallage
Sétaire glauque	2e feuille - début du tallage
Orge queue-d'écureuil	3e-4e feuille + 3 talle
Chiendent (répression seulement)	2e-6e feuille

† On obtiendra les meilleurs résultats avec l'avoine spontanée/la folle avoine si on effectue l'application avant le début du tallage.

† Employer le taux le plus élevé de MERGE* lorsque la folle avoine et le chiendent sont les mauvaises herbes principalement visées ou lorsque les conditions de croissance ne sont pas favorables.

Ne pas appliquer moins de 64 jours avant la récolte.

EN VENTE PUR L'UTILISATION SUR LA GOURGANE OU FÈVE DES MARAIS (SEC) ET LE LUPIN À FEUILLES ÉTROITES

Pour supprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, faire une seule application du CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée et par pulvérisation sur les graminées nuisibles sorties de terre à raison de 0,38 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensioactif recommandé (MERGE* ou SURE-MIX^{MC}) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5% v/v). Se référer à la section de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de CROPPRO QUIZALOFOP.

Utiliser 100-400 litres d'eau/ha. Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre.

Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DANS L'OUEST DU CANADA:

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE HARICOT PINTO, LE HARICOT ROSE, LE HARICOT GREAT NORTHERN ET LE PETIT HARICOT RIZ DANS L'OUEST DU CANADA

Pour la suppression des céréales spontanées, de la folle avoine et des mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Basagran*, utiliser un mélange en réservoir en post-levée (au stade de la première à la troisième trifolée des haricots) avec le CROPPRO QUIZALOFOP à raison de 0,63 L/ha plus l'herbicide Basagran* à raison de 1,75 à 2,25 L/ha.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé (SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,5% v/v). Se référer à la section de l'étiquette et de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE ».

Ne pas appliquer moins de 65 jours avant la récolte. Ne faire qu'une seule application par saison de croissance.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP et de l'herbicide Basagran* pour obtenir la liste complète des mauvaises herbes graminées, leurs stades de suppression, ainsi que pour des directives supplémentaires sur l'application, le mélange ou les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION EN ONTARIO ET AU QUÉBEC SUR LE RUTABAGA

Pour supprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, le maïs, et le chiendent, faire une seule application de CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée à raison de 0,375 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensioactif recommandé (MERGE* ou SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5% v/v). Se référer à la section de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » du CROPPRO QUIZALOFOP. Appliquer lorsque les graminées annuelles nuisibles se trouvent entre les stades de la 2^e et la 5^e feuille.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre.

Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure de CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION EN ONTARIO SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL DESTINÉ À LA PRODUCTION DE FIBRES SEULEMENT

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, faire une seule application de CROPPRO QUIZALOFOP en postlevée à raison de 0,38 L/ha à 0,75 L/ha avec l'agent tensio-actif SURE-MIX^{MC} à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution (0,5 % v/v). Se référer à la section de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » du CROPPRO QUIZALOFOP.

Faire une application par année quand la culture est au stade de la 2^e à la 6^e feuille (6 à 25 cm de hauteur).

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre.

Utiliser au moins 100 litres d'eau par hectare et une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION EN ONTARIO SUR LE SOJA SEULEMENT

Pour la suppression du Cenchrus à épines longues, faire une seule application du CropPro Quizalofop en postlevée et par pulvérisation à raison de 0,38 L/ha (36 g m.a./ha) à partir du stade de la 2^e jusqu'au stade du tallage du Cenchrus à épines longues. Le CROPPRO QUIZALOFOP doit être utilisé avec un agent tensio-actif tel que SURE-MIX^{MC} à raison de 5 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,5 % v/v). Se référer à la section t de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de CROPPRO QUIZALOFOP.

Ne pas appliquer sur le soja moins de 80 jours avant la récolte. Appliquer par voie terrestre seulement.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

EN VENTE POUR L'UTILISATION AU CANADA SUR LA CAMÉLINE SATIVA (*CAMELINA SATIVA*)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes sur la présente étiquette, faire une seule application de 0,38 – 0,75 L/ha plus 0,5 % v/v Merge* ou SURE- MIX^{MC}, Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 100 L/ha.

NE PAS appliquer moins de 64 jours avant la récolte.

NE PAS utiliser de l'équipement en cabine ouverte si on traite plus de 290 ha/jour. Si on traite plus de 290 ha/jour, un équipement en cabine fermée, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes sont requis pour l'application.

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 4 jours suivant l'application pour effectuer des activités de dépistage pour la caméline.

EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LES CULTURES DU GROUPE 9 – CUCURBITACÉES, incluant :

Pastèque à confire; concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (la gourde hyotan et la courge- bouteille), l'okra Chinois, margose à piquants, melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons casaba, crenshaw, golden pershaw, honey ball, mango, honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, le giraumon et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour supprimer ou réprimer les graminées nuisibles indiquées sur l'étiquette, les céréales volontaires, le maïs, et le chiendent, faire une seule application de CROPPRO QUIZALOFOP postlevée à raison de 0,375 L/ha à 0,75 L/ha avec un agent tensioactif recommandé (MERGE* ou SURE-MIX) à raison de 5 litres par 1000 litres de solution (0,5% v/v). Se référer à la section de la brochure intitulée «

DIRECTIVES DE MÉLANGE » de CROPPRO QUIZALOFOP.

NE PAS Appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

Faire une application par année quand la culture est au stade de la 2^e à la 6^e feuille.

Appliquer au stade foliaire indiqué sur l'étiquette pour les mauvaises herbes graminées.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Utiliser dans au moins 100 litres d'eau par hectare. NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant l'application.

Se référer aux sections pertinentes de la brochure du CROPPRO QUIZALOFOP pour obtenir la liste complète de mauvaises herbes graminées, leur stade de suppression, ainsi que des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

PRÉPARATION DU MATÉRIEL DE PULVÉRISATION:

APPLICATION TERRESTRE:

ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION - VOLUME D'APPLICATION

Appliquer la solution de pulvérisation uniquement avec du matériel terrestre. Utiliser un pulvérisateur correctement étalonné qui pourra assurer une bonne répartition de l'herbicide sur les mauvaises herbes. Le volume total de solution appliquée doit être d'au moins 100 litres par hectare. Se servir de buses à jet plat. NE PAS UTILISER DE BUSES À MIROIR.

Employer des tamis de 50 mailles ou moins. On recommande de pulvériser le produit à une pression variant entre 210 et 275 kPa. En présence de populations de mauvaises herbes particulièrement denses, augmenter le volume total de solution jusqu'à 400 litres par hectare.

Éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation au moment du démarrage et lorsqu'on tourne, ralentit ou arrête afin d'éviter toute application excessive du produit.

Utiliser la solution de pulvérisation de CROPPRO QUIZALOFOP dans les 24 heures suivant sa préparation, car le produit risque de se dégrader si l'on attend plus longtemps. Chaque fois qu'on laisse reposer le mélange dans le réservoir, bien l'agiter avant de l'utiliser de nouveau.

Ne pas appliquer le produit dans le cas où les conditions environnementales telles que la vitesse du vent, la température, l'humidité relative, etc., causeraient une dérive du brouillard de pulvérisation.

Ne pas appliquer non plus sur des terrains où il y aurait un risque d'écoulement du produit vers les systèmes aquatiques.

NOTE:

Il importe de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le brouillard de pulvérisation ne retombe sur des plantes utiles ou des terres cultivées ne devant pas être traitées.

APPLICATION AÉRIENNE: (SEULEMENT POUR CROPPRO QUIZALOFOPUTILISÉ SEUL)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Ne pas utiliser des personnes pour faire la signalisation au sol.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-810-5720. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Nettoyer à fond le réservoir du pulvérisateur avant de procéder au mélange.
2. Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau TOUT EN FAISANT FONCTIONNER L'AGITATEUR.
3. Si l'on mélange CROPPRO QUIZALOFOP avec un autre herbicide, ajouter les ingrédients dans l'ordre suivant:
 - a) l'Herbicide Muster ou l'Herbicide PINNACLE, ou l'Herbicide Classic
 - b) l'Herbicide BASAGRAN* FORTE
 - c) le CROPPRO QUIZALOFOP
 - d) Ajouter lentement MERGE* ou SURE-MIX.

S'assurer que l'herbicide est bien mélangé avant de passer à l'étape suivante.

4. Ajouter le reste de l'eau nécessaire à la préparation et bien mélanger avant d'appliquer la solution sur la culture.

Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution restant dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution à préparer.

Ne pas mélanger, procéder au chargement du produit ou nettoyer le matériel de pulvérisation dans un endroit où il y aurait risque de contamination de puits ou de systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Nettoyer à fond le matériel de pulvérisation immédiatement après le traitement afin d'éliminer toute trace de le CROPPRO QUIZALOFOP. Rincer plusieurs fois le réservoir, la pompe, les tuyaux flexibles et la rampe après avoir enlevé les buses et les tamis (pour les nettoyer à part). Si l'on néglige de nettoyer scrupuleusement l'outillage après l'utilisation, les cultures céréalières qui seront traitées par la suite au moyen du même matériel risquent d'être endommagées.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT:

- Ne pas appliquer l'herbicide sur le soja moins de 80 jours avant la récolte.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur le canola moins de 64 jours avant la récolte.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur le lin moins de 82 jours avant la récolte.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur les lentilles ou les pois (de grande culture ou de conserve) moins de 65 jours avant la récolte.
- Ne pas appliquer CROPPRO QUIZALOFOP sur les cultures éprouvées par des conditions rigoureuses comme la sécheresse, un sol peu fertile ou un temps froid, car la suppression des mauvaises herbes risque ainsi d'être moins efficace.
- Ne pas appliquer CROPPRO QUIZALOFOP sur les cultures éprouvées par des conditions rigoureuses comme la sécheresse, un sol peu fertile, salin ou saturé d'eau (sol ayant atteint ou presque la capacité de rétention d'eau), la maladie ou l'attaque d'insectes, car cela risque de les endommager.
- La sécheresse, la maladie ou l'attaque d'insectes survenant après l'application de l'herbicide peuvent également endommager les cultures.
- L'efficacité de CROPPRO QUIZALOFOP peut être réduite s'il pleut moins d'une heure après l'application.

- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers d'autres cultures ou des zones ne devant pas être traitées. Les céréales comme le maïs et le blé sont très sensibles à le CROPPRO QUIZALOFOP.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.

ATTENTION:

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le CROPPRO QUIZALOFOP est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes CROPPRO QUIZALOFOP et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner CROPPRO QUIZALOFOP ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ◆ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- ◆ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences et de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. **NE PAS EXPOSER AU GEL.**

ÉLIMINATION:

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.